



Réunion C.E. du 12/02/09

Programmation moteurs/ jour pour mars 2009

Cursor 8	60
Cursor 9	36
Cursor 10	90
Cursor 13	124
TOTAL	310

3393 moteurs de programmés et 3 000 de facturés.

Information Direction.

C13 : Baisse de 600 moteurs en avril et 1 000 moteurs en mai. La situation est instable et cela engendrerait 2 à 4 jours de chômage supplémentaires.

[Suite à l'intervention de la CGT, afin d'avoir une meilleure visibilité, la Direction ne dément pas la possibilité de chômer 3 semaines par mois dans un futur proche.]

Désignation des membres du CCE : La Direction se réfère à l'accord de 2006 et ne prévoit pas de changement dans les élus.

Natixis : Réunion le 31 mars à garchizy.

Dif : La Direction s'engage à favoriser les formations pendant les jours chômés. (Les 2 indemnités sont cumulables - Dif + Chômage)

Meilleur apprenti de France : M. Olivier Gilles a été invité au sénat la semaine 5.

Mutations immédiates : M.Samuel TICHOUX ira au montage et M.Cédric FRADET remplace M.Jean-Louis Didtsch.

Equipe préventif/Suggestions : Les 17 salariés vont intégrer les effectifs du A1 et B1.

Réunion : Le 16/02/09, réunion à garchizy pour fixer le calendrier des négociations salariales.

Questions de la cgt.

Chômage :

Lors du CE du 21 janvier, il a été annoncé une prévision de volume sur 2009 « d'un peu moins de 64 000 moteurs » puis de 43 500 lors du CE extra du 10 février ! Comment justifiez-vous une perte de 20 000 moteurs en 3 semaines ?

Rép. Direction : « C'est la demande, nous sommes liés aux clients et au marché. »

Combien de salariés ont été confrontés au chômage sur décembre ?

Rép. Direction : « En moyenne : Semaine 50 = 260 salariés ; Semaine 51 = 456 salariés ; Semaine 52 au 31/12 = 642 salariés. »

Suite au scandale de l'affaire Gauthier Sauvagnac (année 2007), la nouvelle équipe de l'UIMM et des patrons d'entreprises assument la caisse noire antigève qu'ils qualifient de caisse de solidarité patronale. C'est pourquoi, en guise de solidarité, nous réclamons que cet argent compense la perte de salaire dû au chômage ?

Rép. Direction : « Je ne suis pas compétent, les jeux sont joués au niveau national. Transmettez votre demande à l'UIMM. »

Nous renouvelons un taux d'indemnisation à 70%.

Rép. Direction : « Pas de changement sur ma position... »

Suite au CE extra du 10/02, nous réitérons notre demande de l'application de l'indemnité chômage à 60 % avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2009 ?

Rép. Direction : « Nous anticiperons les 60% au 1^{er} janvier 2009. »

Un salarié doit se voir garantir une rémunération mensuelle minimale, équivalente au SMIC de 1037,53 euros net, conformément à l'article L.3232-1 et suivants du code du travail. Nous vous rappelons que si la différence entre la rémunération mensuelle minimale et le salaire perçu par le salarié en chômage partiel est inférieur au smic, vous êtes dans l'obligation de verser une allocation complémentaire.

Rép. Direction : « On appliquera la loi. »

Aucun salarié ne peut percevoir une Rémunération Annuelle Garantie (RAG) selon les barèmes en vigueur. Nous vous demandons de nous transmettre le nombre de salarié concerné et de faire le complément de rémunération au plus tard sur le bulletin de paie du mois de mars 2009. (Voir tableau)

Rép. Direction : « On appliquera les règles »

Face au recours systématique du chômage partiel, quelles sont les aides (exonérations, subventions, etc...) perçues par la Direction?

Rép. Direction : « Les aides de l'Etat soit 3,33 €/heure/salarié. »

Nous demandons de programmer, courant mars, une réunion de la commission formation afin de réduire le nombre de jours de chômage ?

Rép. Direction : « Oui, on verra comment on s'organisera »

Stocks moteurs :

Combien de moteurs sont stockés dans l'Etablissement ?

Rép. Direction : « Au 28/02, encours de 900 moteurs entre FPT et clients »

Aménagement du temps de travail :

Pouvez-vous nous donner une date ?

Rép. Direction : « Réunion en avril en confirmant 4 semaines de congés payés consécutives sans exclure d'accoler du chômage avant ou après les congés. »

En sachant que la journée de solidarité est toujours, malheureusement, d'actualité ; nous demandons que celle-ci soit prise en charge par la Direction ?

Rép. Direction : « Je ne l'a prend pas en charge. »

Suite à votre réponse négative, nous demandons de positionner cette journée sur un jour de chômage ?

Rép. Direction : « Je prends acte. »

Expertise comptable :

Avez-vous des réponses à nous transmettre suite à nos questions lors du CCE du 9 décembre 2009 concernant les comptes annuels ?

Rép. Direction : « Pas de réponse à ce jour. Des contacts seront pris. »

Cuves fuel - Fosse septique:

Avez-vous une réponse concernant un tarif préférentiel avec la société Epur relative aux cuves à fuel et fosse septique?

Rép. CE : « Je prends contact avec la société Epur. »

Commissions paritaires au sein du CE:

Au regard des résultats des élections professionnelles, nous demandons la participation de membres élus du CE dans le cadre des commissions.

Rép. CE : « Il n'y a pas de commissions au CE »

Et la commission secours !

Rép. CE : « Elle est représenté par le secrétaire et le trésorier pour des raisons de confidentialités. »

Nous demandons que nos revendications (Tract élection) soient prises en compte et examinées afin d'en faire bénéficier les salariés et leurs familles.

Rép. CE : « On verra quand la situation s'améliorera. »

Jeudi 12 février 2009